

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1314>

Motion du Conseil de l'Ordre des avocats de Guadeloupe

- Dossiers - Répression -

Date de parution : 21 octobre 2010

Date de mise en ligne : jeudi 28 octobre 2010

Mis à jour le : jeudi 28 octobre 2010

UGTG.org



Le Conseil de l'Ordre du Barreau de Guadeloupe réuni le 26/10/2010, en séance exceptionnelle, sous la présidence de M. le Bâtonnier Charles NICOLAS.

Prend acte de ce qu'au procès de deux syndicalistes au tribunal correctionnel de Basse-Terre le 22.10.2010, un de leurs conseils, Maître Sarah ARISTIDE, dans l'exercice de ses fonctions, a été chargée par les gendarmes alors qu'elle s'apprêtait à pénétrer dans la salle d'audience en compagnie de ses clients, eux-mêmes convoqués devant cette instance ;

Constate que la brutalité de cette agression a valu à Maître ARISTIDE, outre un choc émotionnel important, une interruption temporaire de travail d'une durée de 5 jours [1],

Note que les faits se sont déroulés en présence de nombreux témoins notamment des avocats et des journalistes ; stupéfaits devant une telle violence injustifiée,

S'indigne de ce qu'un avocat, répondant aux côtés de ses clients, à une convocation de l'institution se voit ainsi malmenée,

Rappelle que l'avocat, dans l'exercice de sa profession, est un partenaire de Justice incontournable dans un système démocratique et doit, à ce titre, être placé sous la protection des autorités judiciaires et policières, dans les enceintes de Justice,

Regrette que les autorités judiciaires qui ont jugé nécessaire un tel déploiement de forces policières, n'aient pas cru devoir organiser, dans des conditions sécurisées et dignes d'une démocratie, l'accès au Tribunal des personnes y convoquées et de leurs avocats,

Exige qu'à l'avenir des dispositions respectueuses des avocats dans l'exercice de leur profession soient mises en place pour garantir leur libre accès au Palais de Justice,

S'alarme de ce que l'incident du 22/10/10 n'est pas isolé et s'inscrit dans une politique délibérée visant à porter atteinte au libre exercice des droits de la défense,

Tient à assurer Maître Sarah ARISTIDE de son entier soutien,

Motion du Conseil de l'Ordre des avocats de Guadeloupe

Déclare solennellement qu'il mettra en oeuvre tous les moyens légaux pour que la lumière soit faite sur cet évènement regrettable,

Réaffirme sa détermination à défendre sans faille et en toutes circonstances les prérogatives de l'avocat dans l'exercice de sa mission.

Fait à Pointe à Pitre le 26/10/2010

Le Bâtonnier
Charles NICOLAS

Post-scriptum :

Lire : [Communiqué de presse de l'UGTG suite à la tenue du procès de Charly LENDO et José NAEJUS au tribunal de Basse-Terre](#)

Voir : [Vidéo du déploiement policier, suivie des interventions de Maître Roland EZELIN et d'Elie DOMOTA à l'issue du procès :](#)

[Procès Lendo & Naejus \[UGTG\] du 22.10.10](#)

Uploaded by [UGTG](#). - [Up-to-the minute news videos](#).

[1] **NDLR** : Une ITT de 5 jours supplémentaires et un arrêt de travail de 3 jours ont été prescrits eu égard à son état de santé. Son I.T.T. s'élève donc à 10 jours au total.